



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 594/2024
Date de la séance du CE : 12 juin 2024
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2023.BKD.7477
Classification : Non classifié

Rapport de gestion 2023 de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sont définis dans la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne, ainsi que dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif à la BFH pour les années 2021-2024 (ACE 1430/2020).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la BFH a fourni de bonnes prestations en 2023. Le rapport de gestion de cette dernière montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- En 2023, la BFH comptait 7829¹ étudiantes et étudiants au total, 6038 étaient immatriculés dans les 31 filières de bachelor et 1791 dans les 26 filières de master. À cela s'ajoutent 2300 diplômes sanctionnant des formations continues (CAS, DAS et MAS/EMBA). Depuis l'automne 2023, la BFH propose une filière de bachelor en data engineering (département Technique et informatique).
- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), près de 83 600 étudiantes et étudiants suivaient une formation dans une haute école spécialisée suisse durant le semestre d'automne 2023. Cela correspond à une baisse de 0,2 % par rapport à 2022, qui affichait un recul de 1,4 % par rapport à 2021. Alors qu'au niveau master, une importante croissance de 3,3 % peut être observée, les effectifs estudiantins sont en léger recul au niveau bachelor (-0,6 %) et en forte baisse dans le domaine de la formation continue (-3,1 %). D'après l'OFS, la BFH a compté en 2023 environ 1 % d'étudiantes et d'étudiants en moins qu'en 2022². Ce recul est moins marqué au niveau bachelor (-0,5 %) qu'au niveau master (-1,5 %). Cette baisse se traduit également dans la part d'étudiantes et d'étudiants inscrits à la BFH par rapport à l'ensemble des étudiantes et étudiants inscrits dans une haute école spécialisée suisse (9,5 % contre 9,6 % en 2022). Les départements de la BFH Technique et informatique et Économie enregistrent une évolution négative, tandis que le département Travail social connaît une évolution positive. Tous les autres départements enregistrent une évolution de moins d'un pour cent par rapport à l'année précédente.

¹ Comme indiqué l'année passée, la filière de bachelor Sport n'est plus prise en compte dans le rapport de gestion de la BFH. La Haute école fédérale de sport de Macolin a reçu son accréditation institutionnelle en 2022.

² Y c. les étudiantes et étudiants en sport de la Haute école fédérale de sport de Macolin. À compter de 2023, l'OFS recense ces chiffres séparément de la BFH et illustre la répartition des HES zurichoises selon les trois hautes écoles spécialisées ZHAW, ZHdK et HWZ.

- Au niveau national, le nombre d'étudiantes et d'étudiants en HES devrait très vraisemblablement augmenter dans les prochaines années, d'après les pronostics de l'OFS, mais aussi au vu des inscriptions au niveau bachelor. Après un important recul l'année passée (-6,3 %), les inscriptions ont augmenté de 1,9 % sur le plan national en 2023. La BFH enregistre elle aussi en 2023 une augmentation du nombre d'inscriptions (+0,9 %)². Cependant, les autres hautes écoles spécialisées situées à proximité attirent davantage d'étudiantes et d'étudiants.
- Les comptes annuels de la BFH bouclent sur un déficit de -3,1 millions de francs (CHF -7,6 millions en 2022.). Par rapport à l'année précédente, la détente du marché des capitaux a amorti en 2023 le résultat de l'exercice (CHF 3,7 millions). Le résultat d'exploitation s'élève à -6,7 millions de francs (CHF -2,5 millions l'année précédente). Le capital propre de la BFH est passé de 49,7 millions de francs à 46,7 millions de francs.
- De plus en plus, la BFH doit couvrir, à partir de recettes qu'elle a générées elle-même et de ses réserves, des dépenses sur lesquelles elle ne peut pas influencer. En particulier, la croissance de la masse salariale décidée par le Conseil-exécutif dans le cadre des mesures salariales entraîne des dépenses supplémentaires qui ne peuvent pas être entièrement compensées par l'augmentation des contributions cantonales. La compensation du renchérissement prise en compte dans le cadre des mesures salariales pour le personnel cantonal, qui s'applique également au personnel de la BFH, accentue la problématique du sous-financement structurel. Cette évolution devra être prise en compte lors de l'examen et de la détermination des contributions cantonales dans le cadre du prochain mandat de prestations 2025-2028. Outre la situation financière générale du canton, il faudra prendre en compte des valeurs de comparaison intercantionales et la situation financière de la BFH (y compris l'évolution de ses revenus). En l'absence de mesures, il serait de plus en plus difficile pour la BFH de maintenir sa position dans la concurrence en matière d'effectifs étudiants et de fonds de tiers.
- Les coûts par place d'études à la BFH n'ont plus pu être encore réduits et sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente (+0,2 %). Ils se trouvent ainsi juste en dessous de la moyenne suisse (au niveau bachelor 0 % et différence de -1 % au niveau master). Cependant, les chiffres comparatifs nationaux n'étant pas encore disponibles, cette baisse momentanée se réfère à 2022.
- Le bilan des flux financiers lié à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) a légèrement progressé en 2023 (CHF -3,2 millions contre CHF -3,9 millions en 2022). Les recettes découlant de l'AHES augmentent de +0,8 % en 2023 (de CHF 40,6 millions à CHF 40,9 millions). Lors de la période sous revue, le nombre d'étudiantes et d'étudiants bernois inscrits dans une haute école spécialisée extracantonale a légèrement reculé : les dépenses AHES se chiffrent en 2023 à 44,1 millions de francs, ce qui représente une baisse de 0,8 % par rapport à l'année précédente (CHF 44,5 millions).
- La dispersion de la BFH sur plusieurs sites constitue toujours un inconvénient de taille. Il faudra encore un peu de temps pour y remédier, les projets de campus lancés par le canton étant en cours. Durant l'année sous revue, le projet du campus Biel/Bienne a atteint de nouvelles étapes importantes, permettant le lancement de travaux à Bienne début 2024. D'une part, le crédit complémentaire a été approuvé par le Grand Conseil à l'unanimité (session d'été 2023). D'autre part, le dernier bien-fonds situé sur le périmètre du campus devant être démoli a été définitivement acquis par le canton.

- Durant l'année sous revue, la BFH a efficacement exploité les axes choisis dans le cadre de sa stratégie : « Caring Society », transformation numérique centrée sur l'humain et développement durable. L'axe « Caring Society » implique notamment des efforts pour résorber le manque de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de la santé. Dans ce contexte, la BFH est une partenaire très convoitée sur le plan interrégional et propose la formation en soins et physiothérapie au niveau tertiaire aussi pour le canton de Bâle-Ville sur le nouveau campus Bildung Gesundheit. Dans le domaine de la transformation numérique centrée sur l'humain, la BFH contribue à la réflexion critique et à la recherche de solutions en ce qui concerne la relation entre l'être humain et la technologie, par exemple dans l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'apprentissage et la recherche ou dans la recherche de solutions pour atteindre l'acceptation de la collaboration entre le personnel spécialisé et les outils robotisés dans les secteurs de la santé et de la gastronomie. Des projets axés sur la pratique ayant pour but le développement durable ont été constatés dans tous les domaines d'études de la BFH. Ces projets abordent des thèmes aussi variés que les risques d'incendies de forêt, les déchets dans l'espace, le recyclage et la revalorisation, les véhicules électriques et les zones de rencontre au centre de la planification des transports et de l'aménagement du territoire.
- Pour la période de fonction allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, le Conseil exécutif a élu Daniela Wiest (CEO Spitäler fmi AG), Thomas Bernhard (CEO Haag-Streit Holding AG) et Michael Lüthi (CEO Sanitized AG) au sein du conseil de la Haute école spécialisée. Ils succèdent à Monika Eichelberger, Regula Gloor et Hans-Martin Wahlen, qui se sont retirés. Markus Ruprecht et Donald Vogt ont été réélus pour la même période de fonction. Au sein de la direction de l'école, Klazine van der Horst a pris la tête du département Santé au 1^{er} mai 2023. Elle succède à Urs Brügger.
- La contribution cantonale s'est élevée à 120,6³ millions de francs (CHF 119,4 millions en 2022), ce qui représente 35,7 % des revenus de la BFH (36,6 % en 2022). Sur ce montant, 2 millions de francs sont prévus pour la mise en œuvre des objectifs du programme gouvernemental de législature du canton, notamment pour la mise en place et l'exploitation du TecLab à Berthoud, de la School of Biomedical and Precision Engineering en collaboration avec l'Université de Berne, ainsi que de la mise en place et l'exploitation du centre de compétences « BeLEARN », qui est un projet commun aux trois hautes écoles bernoises.
- Pour contrôler la mise en œuvre de l'objectif du programme de législature concernant la mise en place et l'exploitation du centre de compétences BeLEARN, commun aux trois hautes écoles bernoises, un cycle de controlling distinct a été défini lors de l'octroi des mandats de prestations aux hautes écoles : chaque institution devra remettre tous les ans à l'Office de l'enseignement supérieur un rapport sur des paramètres prédéfinis. Le premier entretien de controlling ordinaire a eu lieu fin mai 2023 pour l'exercice 2022. Le reporting a montré que le nombre de projets BeLEARN des cinq hautes écoles connaît une croissance réjouissante et a déjà largement dépassé la quarantaine. Les nombres d'exposés et de participations à des séminaires de BeLEARN sont également supérieurs aux chiffres anticipés. En l'état en 2023, les projets qui sont réalisés en collaboration

³ La « part de la BFH pour les frais et l'aménagement locatif des surfaces locatives » pour la School of Biomedical and Precision Engineering mentionnée dans le rapport sur la contribution cantonale 2023 à la BFH (ACE 1345/2023) s'élevait en 2023 à CHF 444 000. Après déduction de cette somme transmise à l'Office des immeubles et des constructions de la DTT, la contribution cantonale 2023 s'élève à CHF 120,1 millions, comme illustré dans les comptes annuels de la BFH.

avec d'autres partenaires n'appartenant pas au noyau de BeLEARN peuvent encore évoluer. Ces projets doivent encore renforcer l'exposition et l'impact de BeLEARN en tant que centre de compétences.

- Les revenus d'exploitation de la BFH ont augmenté pour atteindre 337,6 millions de francs (contre CHF 326 millions en 2022). Ce résultat est principalement dû à l'augmentation, par rapport à l'année précédente, des fonds de tiers pour la recherche, qui ont atteint un nouveau record avec 53,7 millions de francs (+11,7 % en glissement annuel). Les revenus issus de la formation continue ont également dépassé les attentes en augmentant d'environ 1,4 million de francs (CHF 23,5 millions).
- Les charges de personnel ont augmenté de 8,9 millions de francs par rapport à l'année précédente (+3,3 % contre +3,9 % en 2022). Le nombre d'équivalents temps plein a augmenté de 40 postes (2,2 % contre +7 % en 2022). L'augmentation des charges de personnel est en premier lieu due aux mesures salariales cantonales décidées par le Conseil-exécutif. La constitution de provisions pour les engagements de prévoyance (CHF 1,1 million) y a également contribué.
- L'entretien de controlling entre la Direction de l'instruction publique et de la culture et la BFH a eu lieu le 9 novembre 2023. La Direction de l'instruction publique et de la culture a constaté que la BFH remplissait entièrement et avec une qualité élevée le mandat que lui attribue la législation, et qu'elle avait en majorité atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles s'est consacré au rapport de gestion de la BFH le 25 avril 2024.

2. Bases légales

- Article 47, alinéa 2 et article 56 de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB ; RSB 435.411)
- Article 67, alinéa 3 de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur la Haute école spécialisée bernoise (OHESB ; RSB 436.811)

3. Décision

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture,

il est arrêté ce qui suit :

1. Le Grand Conseil prend connaissance du rapport de gestion 2023 de la BFH.
2. Sur la base de l'article 56, article 2 de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB ; RSB 435.411), le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2023 de la BFH.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2023 de la BFH